

**Week-end à la carte  
et Régional de pétanque  
dans l'Allier**

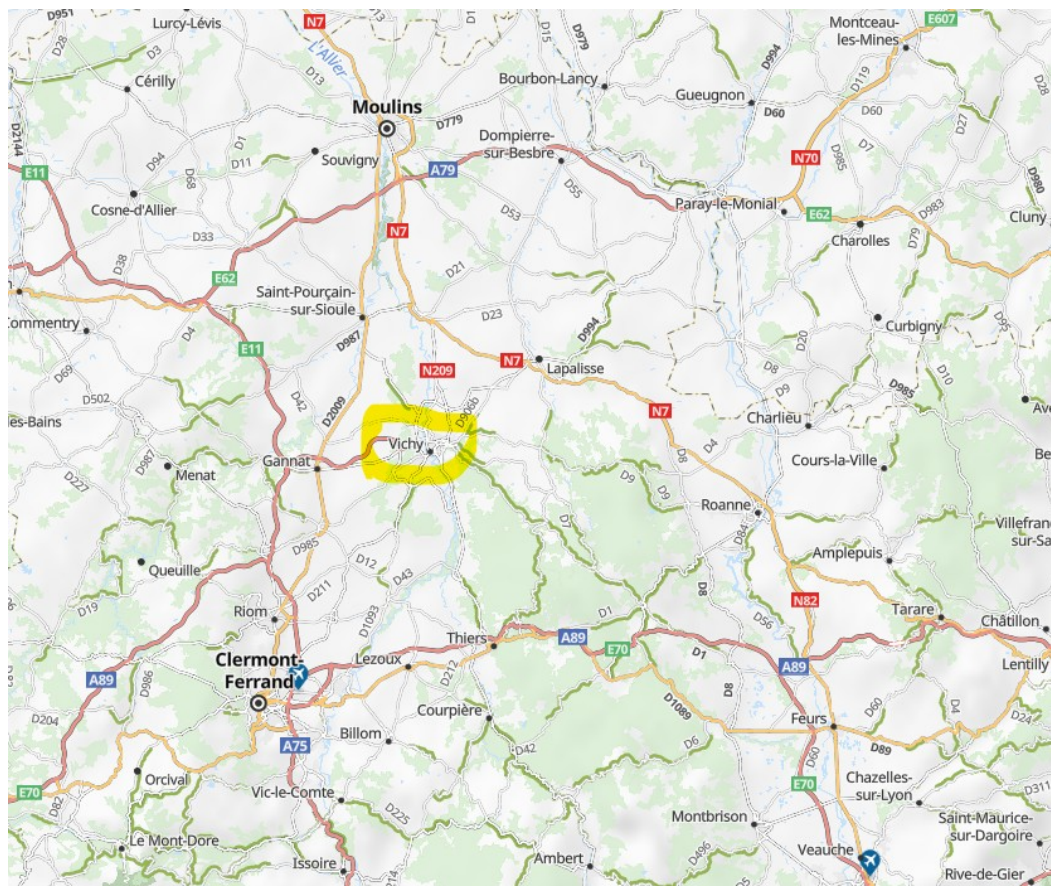
**Les 6 et 7 juin 2026**



**A :**



L'URASCE Auvergne et l'ASCEE 03 sont très heureux de vous accueillir pour ce week-end à la carte et le régional pétanque à VICHY.



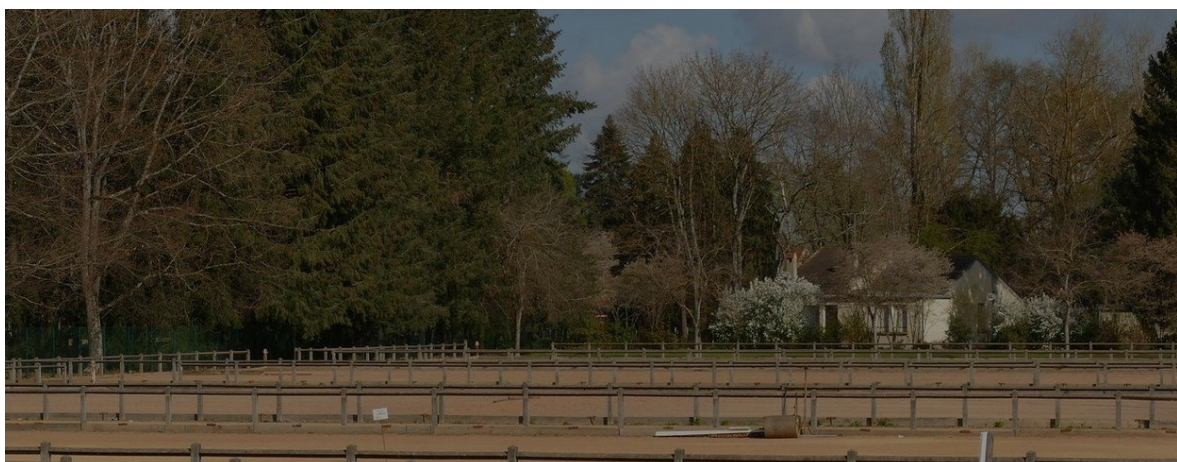
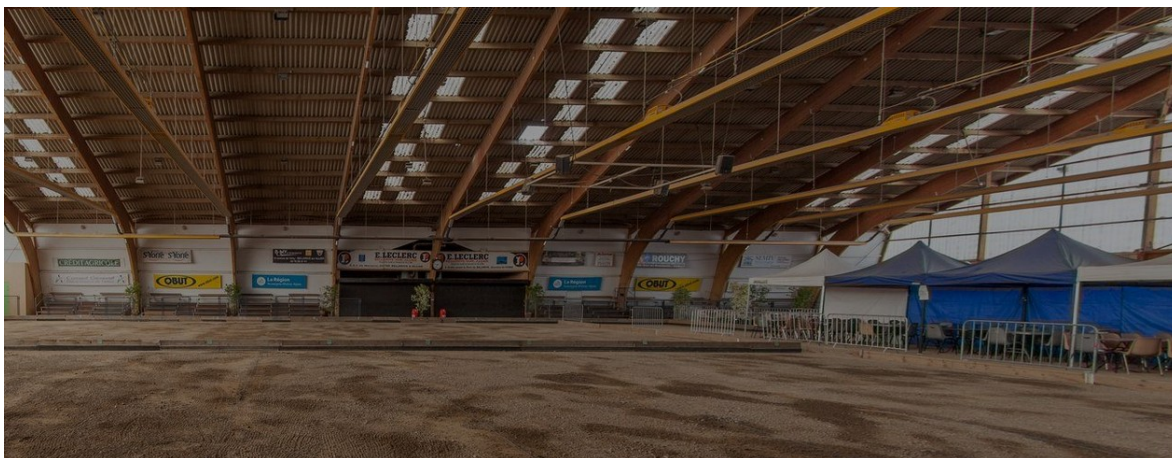
Située entre Moulins et Clermont-Ferrand, la ville de Vichy, sous-préfecture de l'Allier, compte environ 25 700 habitants. Reine des villes d'eaux, elle est reconnue Patrimoine Mondial de l'UNESCO et fait partie des plus Grandes villes d'eaux d'Europe.

Connue pour son thermalisme, sa légendaire pastille, Vichy offre une architecture foisonnante, un patrimoine de qualité magnifié par sa position sur les bords de l'Allier, un opéra prestigieux, des centres thermaux, des parcs aux arbres remarquables ainsi que l'Esplanade du Lac d'Allier où il fait bon flâner...

Ce Week-End à la carte est réservé à **tous les adhérents** de la REGION AUVERGNE et **leurs familles**.

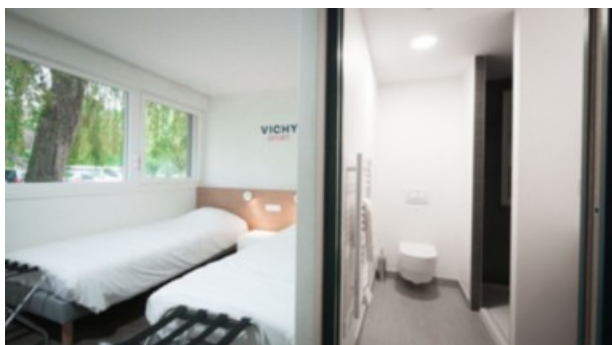
## Le lieu

Vous serez hébergés au Centre International de Séjour situé, au coeur du Parc Omnisport de Vichy. La restauration se fera également sur ce site. Le concours de pétanque se déroulera à proximité au sein du Boulodrome de Vichy Bellerive (terrains intérieurs et extérieurs).



## L'hébergement

Le Centre International de Séjour dispose de 110 chambres singles, twin, triples et quadruples (lits 2,20m x 90 cm), avec salle d'eau et WC dans les chambres, bureau, penderie, TV LCD 70 et WIFI gratuit. Possibilité chambres PMR.



Draps et serviette de toilettes inclus.

## La restauration

Les repas seront pris dans la salle de restauration du Centre International de Séjour : petits déjeuners, repas du vendredi soir, samedi soir et dimanche midi.



Si le temps le permet, un barbecue pourra être organisé le samedi midi.

---

## PROGRAMME DU WEEK-END

---

### VENDREDI 5 juin 2026

12 h 00 : Repas

14 h 30 : Réunion régionale des membres des comités directeurs

19 h 30 : Apéritif

20 h 30 : Repas

Accueil des participants à partir de 18h

### SAMEDI 6 juin 2026

#### CHALLENGE ou ACTIVITÉS

à partir de 7 h 00 : Petit déjeuner

8 h 30 : Rendez-vous pour les pétanqueurs au boulodrome

8 h 30 : Rendez-vous à l'accueil du Centre pour la visite guidée

« Confidences Impériales » ou randonnée autour du Lac d'Allier

12 h 00 : Apéritif et déjeuner

14 h 30 : Reprise challenge pétanque et départ pour la visite du Musée de la Tour Prisonnière et les souterrains de Cusset

18 h 30 : Remise des récompenses et apéritif

20 h 00 : Dîner

Accueil en continu pour les personnes qui arrivent au cours de la journée

### DIMANCHE 7 juin 2026

à partir de 8 h 00 : Petit déjeuner

9 h 00 : Restitution des chambres

9 h 15 : Départ pour la visite guidée de l'Opéra de Vichy

12 h 00 : Déjeuner

14h00 : Départ ou après-midi libre

## LES ACTIVITÉS

### Samedi 6 juin matin

Randonnée au départ de l'Accueil du Centre autour du Lac d'Allier (environ 6 km)



Créé en 1963, d'une superficie de 120 hectares, sur 2,5 km de long entre le pont de Bellerive et le pont-barrage, ce plan d'eau est en fait l'extension du premier plan d'eau conçu sous Napoléon III en 1868. Il permet la pratique des compétitions nationales et internationales de sports nautiques : aviron, ski nautique, voiliers, hors-bords, etc. A pied, en footing, en roller, à vélo ou même en rosalie, le tour du plan d'eau est une balade incontournable. Cette promenade d'environ 6 km, vous fera longer le Centre Omnisports, l'hippodrome, la marina et le golf avec une vue imprenable sur la ville, et vous fera également passer par le parc Napoléon, fouler les planches de la nouvelle Esplanade du Lac d'Allier jusqu'au pont barrage.

Ou

### Visite guidée « Confidences Impériales » à Vichy

Balade dans l'histoire en compagnie d'une aristocrate qui séjourne au Chalet des Roses. La Comtesse porte un regard émerveillé sur les fastes de la cour impériale française et vous invite à la suivre dans son Vichy Impérial. Parfois séductrice, rarement grave, elle livre sur le ton de la confidence des anecdotes sur la musique, la mode, la cure, les lieux où il faut être vu et, bien sûr la vie (pas toujours de tout repos) de Napoléon III à Vichy.

Avec son port irréprochable, ses manières distinguées, son élégance et sa grâce naturelle, la Comtesse ne laisse personne indifférent. Son auditoire est sous le charme et dans son sillage, les passants éberlués croient avoir aperçu une princesse.

Visite du Casino Théâtre, l'Aletti Palace, La Villa Strauss, Le Chalet Napoléon III...



## Samedi 6 juin après-midi

### La Tour Prisonnière et les Souterrains de Cusset

Derniers vestiges des fortifications érigées à la fin de XVe siècle, sur commande de Louis XI, la Tour Prisonnière et les Souterrains offrent un véritable plongeon dans l'histoire médiévale de Cusset et un lieu d'exploration artistique et ludique du XXIe.



*Utilisation d'escalier pour descendre dans les galeries et absence d'assises sur la totalité de la visite (environ 1,2 km)*

## Dimanche 7 juin matin

### Visite de l'Opéra de Vichy

Parfait exemple d'art nouveau, la salle de l'Opéra présente une harmonie or et ivoire, une merveilleuse décoration de masques, de lyres, de visages et de fleurs, du peintre décorateur Parisien Léon Rudnicki.





## Challenge régional de pétanque en doublette



### RÈGLEMENT

#### **I – ORGANISATION**

##### **Article N°1 : Date et Lieu**

Le présent règlement complète le règlement général de la FNASCE.  
Le challenge régional de pétanque se déroulera le:

**Samedi 6 juin 2026  
à Vichy (03)**

L'organisation en est confiée à l'ASCEE 03.

##### **Article N°2 : Participants**

Les participants au challenge devront être, adhérent ou ayant droit, d'une ASCEE appartenant à l'URASCE Auvergne et à jour de cotisation le jour de l'événement.  
Chaque ASCEE de la région pourra présenter une ou plusieurs doublettes de tout âge, mixte et extérieur à condition qu'il soit titulaire de la carte d'adhérent.

##### **Article N°3 : Inscription**

Les fiches d'inscription devront être envoyées **pour le 18 mai 2026**.

##### **Article N°4 : Composition des poules**

Les poules seront déterminées par tirage au sort et en fonction du nombre d'équipes engagées.

##### **Article N°5 : Commission d'organisation**

Une commission d'organisation aura pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves. Elle sera mise en place le matin de l'épreuve pour la durée du challenge et sera présentée aux participants lors du briefing précédant les épreuves.

#### **II – DÉROULEMENT**

##### **Article N°6 : Déroulement des rencontres**

- Le concours se déroulera en doublette et par poule,
- Les parties seront tirées au sort par les organisateurs,
- Dans la mesure du possible (sauf surnombre) aucune équipe de la même ASCEE ne se rencontrera en poule,
- Il y aura un concours principal, un concours complémentaire et une consolante,

- Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le principal, les autres iront en complémentaire,
- Les perdants de la première partie après les poules iront en consolante ainsi que les perdants de la première partie du complémentaire,
- Les parties après les poules seront à élimination directe,
- Toutes les parties se jouent en 13 points, sauf les parties de poule en 11 points.

#### **Article N°7 : Référence à une réglementation générale**

Les rencontres se dérouleront suivant le règlement en vigueur de la FFPJP, règlement complété par le règlement général de la FNASCE.

#### **Article N°8 : Réclamations**

Les réclamations éventuelles devront être immédiatement formulées à la commission d'organisation, elles peuvent être verbales ou écrites et les décisions de cette commission sont sans appel.

#### **Article N°9 : Règles et litiges**

Les litiges seront examinés et tranchés par la commission d'organisation.

### **III – RÉCOMPENSES**

Des récompenses seront attribuées :

- Trophée régional à l'équipe gagnante du Régional
  - Coupe aux perdants de la finale du principal
  - Coupe aux vainqueurs du complémentaire
  - Coupe aux perdants de la finale du complémentaire
  - Coupe aux vainqueurs de la consolante
  - Coupe aux perdants de la finale de la consolante
  - Coupe à l'ASCEE la mieux représentée
- Récompenses « autres » exemple : enfants.

### **IV – ASSURANCES**

#### **Article N°10 : Couverture des risques**

L'ASCEE organisatrice est titulaire d'un contrat "responsabilité civile" couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCEE, grâce au contrat passé au niveau national par la FNASCE.

Tous les participants au challenge sont titulaires d'une assurance responsabilité civile et en individuel accident ; ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des ASCEE grâce au contrat fédéral.

L'ASCEE organisatrice et la FNASCE déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel dus notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCEE organisatrice devra faire l'objet de la part de la victime ou à défaut de son ASCEE et avant le départ de celle-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCEE. Toute déclaration de sinistre devra être obligatoirement remplie par la victime, signée du Président de son ASCEE et apposée du cachet de l'ASCEE.

L'envoi sera fait à l'assurance accompagné des documents originaux, les copies étant conservées à l'ASCEE.

## V – DIVERS

### **Article N°11 : Acceptation du règlement**

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge déclare accepter les dispositions du règlement sans restriction ainsi que les décisions de la commission d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

### **Article N°12 : Cas de force majeure**

En cas de force majeure, l'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement avec la commission d'organisation ou d'annuler le challenge.

### **Article N°13 : Obligation des participants**

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte et une attitude respectueuse en tous lieux et en toutes circonstances, pendant toute la durée de la manifestation (épreuves, repas, remise des récompenses ...). En cas de comportement irrespectueux ou inappropriée les auteurs seront exclus de la manifestation par l'organisateur en accord avec l'ensemble des présidents présents, cette décision ne pourra donner lieu à remboursement. En cas de détérioration de matériel, les frais sont à la charge des auteurs, l'association représentée en sera informée.

**Le tarif prend en compte l'aide de l'URASCE Auvergne et de l'ASCEE 03**

**ASCEE N° :**

NOM	Prénom	Filiation	N° carte adhérent	N° téléphone	Intolérances alimentaires ou régime particuliers

Accepte de partager ma chambre avec : .....

Week end à la carte du vendredi 5 au 7 juin 2026		Nombre de personnes	Total
Pension complète du vendredi soir au dimanche après-midi : 4 Repas, 2 petits déjeuners et 2 nuitées	65,00 €		
Pension complète du vendredi soir au dimanche matin : 3 Repas, 2 petits déjeuners et 2 nuitées	55,00 €		
Pension complète du samedi matin au dimanche après le déjeuner : 3 repas + 1 nuitée + 1 petit déjeuner	36,00 €		
Pension complète du samedi matin au dimanche matin : 2 repas + 1 nuitée + 1 petit déjeuner	27,00 €		
Repas du vendredi soir	9,00 €		
Repas du samedi midi	9,00 €		
Repas du samedi soir	11,00 €		
Repas du dimanche midi	9,00 €		
<b>Activités</b>			
Inscription challenge de pétanque (samedi)	2,00 €		
Randonnée le samedi matin	gratuit		
Visite « Confidences Impériales » le samedi matin	4 €		
Visite « Souterrain Cusset » le samedi après-midi	2 €		
Visite « Opéra de Vichy » le dimanche matin	gratuit		
<b>TOTAL</b>			

Les fiches doivent être retournées au secrétariat de l'ASCEE 03, accompagnées d'un chèque global à l'ordre de l'ASCEE 03, avant le 18 mai 2026.

Dans le cadre de la RGPD, j'accepte que l'URASCE Auvergne collecte et utilise mes données personnelles renseignées sur ce bulletin dans le cadre des activités liées à la présente manifestation.

J'accepte le stockage et le traitement de mes données personnelles à des fins d'organisation du week-end à la carte et régional de pétanque 2025. Vous avez la possibilité de demander la confirmation de l'effacement de ces données. Pour cela veuillez en faire la demande explicite auprès de Jean-Christophe BELIN (président de l'URASCE Auvergne)

Je certifie avoir pris connaissance des obligations du Règlement général sur la protection des données personnelles des participants (RGPD) et accepte le traitement des données personnelles via le logiciel de gestion des adhérents.

Dans le cadre du droit à l'image, je reconnais avoir été informé(e) que préalablement à toute activité, l'URASCE Auvergne sollicitera mon autorisation relative à la prise et la diffusion de photographies ou de films me concernant, et/ou concernant mes ayants droits. Ces photographies ou films seront exclusivement utilisés par l'URASCE Auvergne et/ou les ascees de cette Urasce dans le cadre de ses publications diffusées sur toute forme de support de communication (mention légale).

Dans le cadre de la lutte contre la violence dans le sport (loi 2022-293) et de la lutte contre la discrimination, je reconnais avoir été informé(e) par la FNASCE de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Je reconnais avoir été informé(e) que dans le cadre de la pratique des activités physiques et sportives et des challenges régionaux et nationaux, le participant devra compléter et fournir à l'organisateur le questionnaire de santé « majeur » ou « mineur » accompagné de l'attestation correspondante « majeur » ou « mineur », datée et signée.

Fait à ....., le.....

Signature

## Fiche inscription Régional de pétanque du samedi 6 juin 2026

### ASCEE :

Équipe	Joueur	Nom et prénom	N° adhérent
1	1		
	2		
2	1		
	2		
3	1		
	2		
4	1		
	2		
5	1		
	2		
6	1		
	2		
7	1		
	2		
8	1		
	2		
9	1		
	2		
10	1		
	2		

Inscriptions et règlement à l'ordre de ASCEE 03 **avant le 18 mai 2026**

**Pour tout renseignement : contacter Jean-Christophe BELIN au 04.70.48.77.92 ou  
Nathalie GESLIN au 04.70.48.77.92**